AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0743
FR0000054470-FS0470

28 mai 2026

Déclarations de franchissements de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 26 mai 2026, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 21 mai 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, à cette date, indirectement, 13 504 200 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital et 9,05% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities LLC	221 824	0,16	221 824	0,15
JP Morgan Securities plc	13 282 376	9,86	13 282 376	8,90
Total JP Morgan Chase & Co.	**13 504 200**	**10,02**	**13 504 200**	**9,05**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 21 mai 2026, 4 327 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 2 055 888 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 96 contrats « *call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 28 mai 2026 et le 9 octobre 2026, (ii) 2 055 888 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 24 contrats « *put options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 3 juin 2026 et le 9 octobre 2026 et (iii) 215 224 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment ; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 21 mai 2026, 183 614 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 89 797 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment, et (ii) 93 817 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *third party ADR where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] Sur la base d'un capital composé de 132 598 642 actions représentant 146 641 913 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 21 mai 2026, 5 839 378 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de 26 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 5 mai 2031[2].

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au 21 mai 2026, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle :

- 59 491 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 5 décembre 2031 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 40,3413 € ; et

- 228 092 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 15 novembre 2028 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 39,4563 €.

2. Par un courrier reçu le 28 mai 2026, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Nous avons conclu une transaction sur le marché avec un client. Notre position sur options se compose d'options d'achat et de vente (nous avons vendu des options de vente et acheté des options d'achat) avec une prime nette. Afin de couvrir notre « *delta* » au titre de ces options, nous avons emprunté des actions de l'émetteur. Nous avons actuellement emprunté 5 020 012 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au total.

En outre, nous continuons à négocier dans un objectif de facilitation des opérations de nos clients et n'effectuons pas de négociation pour compte propre. L'activité du donneur d'ordre/de l'agent est soit la fourniture de liquidités, soit la couverture de l'exposition résultant de la fourniture de liquidités aux clients soit au moyen de liquidités (en ce compris les actions et les Exchanges Traded Funds (« ETF »)) ou de produits dérivés (en ce compris les options, les swaps et les contrats à terme) à la fois sur le marché et de gré à gré (« OTC »).

Nous agissons seuls. Nous avons conclu une opération de marché avec un client et gérons les risques liés à cette opération.

Nous n'avons pas de stratégie préétablie. Nous gérerons nos risques et pourrons acheter ou vendre des actions si nécessaire afin de gérer notre « delta » dans le cadre des options d'achat et de vente. De plus, nous pourrons acquérir des titres dans le cadre de la gestion des opérations de nos clients, en fonction de la demande de ces derniers et de la manière dont nous comptons couvrir leurs produits dérivés. Les clients modifient leurs positions de manière dynamique ; de même, nous ajusterons nos couvertures, ce qui signifie que la position globale de la société peut augmenter ou diminuer au quotidien.

Nous n'avons pas l'intention de prendre le contrôle de la société.

Nous n'envisageons aucune stratégie vis-à-vis de l'émetteur. Nous n'envisageons aucune des opérations listées à l'article 223-17, I 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

En ce qui concerne les options d'achat, nous avons l'intention d'exercer nos droits si celles-ci sont « *in the money* » à l'échéance. En ce qui concerne les options de vente, la décision d'exercer les options reviendra à notre client à l'échéance.

Nous sommes le bailleur de fonds dans une opération de financement de titres avec les bénéficiaires effectifs des actions, ce qui donne lieu au droit d'utilisation mentionné ci-dessus, mais à part cela, nous ne sommes parties à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société.

Nous n'avons pas l'intention de demander la nomination d'une personne comme administrateur de la société. »

[2] Sur la base d'un delta de 1.

3. Par le même courrier reçu le 26 mai 2026, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 mai 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement, 13 291 137 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 9,86% du capital et 8,90% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
JP Morgan Securities LLC	219 653	0,16	219 653	0,15
JP Morgan Securities plc	13 071 484	9,70	13 071 484	8,76
Total JP Morgan Chase & Co.	**13 291 137**	**9,86**	**13 291 137**	**8,90**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, 4 111 776 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 2 055 888 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 96 contrats « *call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 28 mai 2026 et le 9 octobre 2026 et (ii) 2 055 888 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 24 contrats « *put options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 3 juin 2026 et le 9 octobre 2026; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 181 443 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 87 626 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment, et (ii) 93 817 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *third party ADR where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 5 119 098 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de 23 contrats « *equity swap »* à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 5 mai 2031[2].

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle :

- 59 491 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 5 décembre 2031 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 40,3413 € ; et

- 228 092 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 15 novembre 2028 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 39,4563 €.